



**RAPPORT D'ENQUÊTE**

**GESTION ET UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES  
ENJEUX COMPETENCES / FORMATION**

Commanditaire :

Groupe de travail APCA

« Formation des agriculteurs et des salariés à la protection des cultures et à l'utilisation des produits phytosanitaires »

## SOMMAIRE

Préambule : La gestion et l'utilisation durable des produits phytosanitaires, une question d'actualité .....	p 3
1/ Rappel de la commande : présentation de l'étude, méthodologie, échantillon enquêté .....	p 4
2/ Constats sur la représentation des risques, des pratiques, et des évolutions ; regards croisés .....	p 7
3/ Les apports de l'étude URCAM/DRASS Bretagne : des points de convergence .....	p 16
4/ Echos du Grenelle de l'environnement au moment de l'enquête .....	p 17
5/ Différentes formes de ressources mobilisées ou souhaitées face aux besoins .....	p 17
6/ Eléments de contexte qui peuvent influencer sur le dispositif de formation .....	p 23
7/ Pour la formation, des besoins en compétences identifiés : les grands champs .....	p 25
8/ Quelques composantes possibles des dispositifs de formation .....	p 30
9/ Conclusions .....	p 34

## Préambule

### ***La gestion et l'utilisation durable des produits phytosanitaires : une question d'actualité***

A l'heure du Grenelle de l'environnement, la proposition de directive européenne 2006/0132 (COD) présente une actualité particulière quant à l'utilisation et aux conséquences possibles ou avérées des produits antiparasitaires.

Depuis quelques mois, ce sujet est mis en avant dans les différents supports média, faisant intervenir aussi bien le grand public que d'éminents scientifiques, experts agronomes ou autres professionnels de la question.

Que l'on parle des conséquences de l'utilisation de certaines matières actives sur la culture de la banane (pollution par le chlordécone aux Antilles) ou sur les vergers de pommier et de leurs répercussions sur la santé humaine (stérilité des chauffeurs dans le Sud Ouest), que l'on parle des conséquences d'un produit de traitement de semences sur la mortalité des abeilles, les débats sont souvent polémiques et à charge.

Si l'on se place du côté des producteurs, notamment en cultures spécialisées, on entend, parallèlement, que le renforcement de la réglementation et une mise en marché de plus en plus restrictive des « produits de traitement » aboutissent à des impasses techniques. Certains parasites ne peuvent plus être contrôlés et des récoltes en deviennent invendables.

Paradoxe du souhait des consommateurs finaux de pouvoir disposer d'un produit de présentation irréprochable (sans trace de piqûre d'insecte ou de marque due à un champignon) mais sain, sans traitement, « bio »...

Paradoxe du développement avancé des techniques de production alternatives chez les producteurs, du renforcement de la protection des applicateurs de produits et d'une image restant largement entachée de pollution et de risque.

Au-delà des effets d'annonce et du débat médiatique, au-delà de la réalité de certaines situations objectivement contestables, il peut être intéressant de regarder de plus près la réalité de terrain, telle qu'elle est vécue par les applicateurs de ces produits antiparasitaires (agriculteurs ou salariés d'exploitation) et de voir en quoi les compétences qu'ils mettent en œuvre ont évolué et présentent un nouveau visage.

## **1/ RAPPEL DE LA COMMANDE : PRESENTATION DE L'ETUDE, METHODOLOGIE, ECHANTILLON ENQUETE**

Dans le cadre du groupe de travail « ...sur la formation des agriculteurs à la protection des cultures et à l'utilisation des produits phytosanitaires » piloté par l'APCA, il a été demandé à VIVEA et au FAFSEA de contribuer au « groupe technique formation à la réduction des risques ».<sup>1</sup>

L'objectif de la contribution visait à « analyser les préoccupations et les pratiques des bénéficiaires concernant les risques liés à l'utilisation des pesticides », en portant un regard particulier sur l'état des compétences en jeu et futures en matière de gestion et d'application des produits phytosanitaires.

Le support de l'analyse devait être un échantillon restreint d'entreprises et d'exploitations de production agricoles ou de cultures spécialisées. Dans la mesure du possible des salariés de production pouvaient être compris dans l'échantillon.

VIVEA et le FAFSEA ont donc conduit une enquête qui a consisté à interviewer, par entretien téléphonique, différentes catégories d'interlocuteurs professionnels ayant une connaissance des compétences mises en œuvre sur le domaine de la gestion et de l'application des produits antiparasitaires mais aussi du contexte plus général de la protection des cultures et de l'environnement de travail.

Les enquêteurs se sont appuyés sur les fédérations professionnelles représentant les différents secteurs de production :

- FNSEA (grandes cultures – ORAMA - viticulture),
- FNPLégumes,
- FNPFruits,
- FNPHP (horticulture et pépinières),
- FNEdT (entrepreneurs des territoires).

Un appui a également été pris auprès des Chambres d'Agriculture, pour les techniciens conseil et les producteurs en grande culture et polyculture – élevage.

La taille de l'échantillon initial était fixée à 40 personnes. In fine, 43 entretiens ont été menés, chacun d'une durée moyenne de 1h15 (45 mn à 1h30)

Les entretiens téléphoniques ont été réalisés sur la période allant du 23/08/2007 au 8/10/2007.

La répartition de l'échantillon enquêté est présentée dans le tableau 1 suivant.

---

<sup>1</sup> Présentation VIVEA / FAFSEA du 9 juillet 2007

Tableau 1 : répartition de l'échantillon enquêté

Secteur	Représentant professionnel référent sur le sujet « phytos »	Chef d'entreprise ou d'exploitation	Conseillers techniques	Salariés de production
Horticulture et pépinières	1	3		3
Cultures légumières	2	2		2
Arboriculture fruitière	2	2		1
Viticulture *	1	1		
Entreprises de travaux agricoles*	2	2		
Grandes cultures	2	3	2	
Polyculture élevage	2	6	2	
Total	13	19	4	6

\* Compte tenu des délais ou des productions en cours (récoltes, vendanges, ...) ces deux secteurs sont moins représentés.

Les thématiques de l'entretien se résument en 4 points<sup>2</sup> :

- « les risques que vous percevez concernant les produits phytosanitaires,
- vos pratiques aujourd'hui et les évolutions envisagées ou envisageables,
- les ressources auxquelles vous faites appel en matière de produits phytosanitaires (réseaux, techniciens, initiatives diverses de certification ou d'adoption de référentiels de bonnes pratiques (FARRE, EurepGap, ...),
- vos attentes en matière d'accompagnement, en matière de formation »,

Compte tenu de la taille de l'échantillon, de la méthode d'intervention (entretien téléphonique d'une part, de la diversité des secteurs de production ou de travaux, d'autre part, mais aussi d'une forte participation des représentants professionnels spécialistes du sujet<sup>3</sup>, il convient de prendre du recul pour l'interprétation du discours des personnes interrogées.

En effet, la sincérité des propos des uns et des autres ne peut être remise en cause. Toutefois, il aurait été intéressant, pour certains items, de « voir » la réalité des pratiques en usage et des conditions de mise en œuvre des opérations de traitement phytosanitaire. La connaissance des enquêteurs sur le sujet n'est pas non plus érudite, ce qui amène à modérer l'analyse du contenu de certains entretiens.

<sup>2</sup> Extrait du courrier adressé, préalablement à l'entretien, aux professionnels enquêtés.

<sup>3</sup> Ces représentants professionnels animent ou coordonnent au sein de leur fédération professionnelle les groupes de travail traitant des problématiques « phytosanitaires ».

Malgré tout, nous pouvons avancer que la palette possible des pratiques et des visions a pu être abordée. Une représentation schématique permet de mettre en avant les différentes techniques en jeu (à partir de l'échantillon).

Tableau 2 : positionnement des exploitations quant aux pratiques de gestion phytosanitaire.

Production	Cultures légumières	Horticulture et pépinières	Arboriculture fruitière	Viticulture	Grandes cultures	Polyculture élevage
Type de protection des cultures						
Biologique	Sous serre	Pépinière jeunes plants Floriculture				
Intégrée	Sous abri	Horticulture et Floriculture	Plein champ, sous cahier des charges	*	*	
Raisonnée	Plein champ	Pépinière Horticulture	Plein champ	Sous cahier des charges	**	*
Classique	Industrielle	Pépinière gros sujets	Plein champ	Vignoble traditionnel	****	****

Ainsi, l'échantillon d'enquête comportait à la fois des entreprises inscrites dans des logiques de cahier des charges de production (Eurepgap ou filière qualité « grande distribution » en arboriculture fruitière et maraîchage) ou dans des démarches agro-environnementales locales ou nationales (pépinière Ile de France, Phyto'mieux, FARRE...) mais aussi des entreprises plus traditionnelles dans leurs itinéraires techniques.

L'échantillon a permis enfin de recueillir :

- l'avis de conseillers techniques, élargissant le champ de vision par rapport aux pratiques d'un secteur,
- les points de vue d'entrepreneurs de travaux agricoles,
- les propos de salariés qui mettent en œuvre, dans leurs activités professionnelles, celle des traitements phytosanitaires.

Dans l'analyse qui suit, nous nous sommes donc attachés à faire la synthèse de ces différents regards et pratiques, en focalisant certes sur le champ des compétences mais sans oublier le contexte de mise en œuvre de ces compétences.

## 2/ CONSTATS SUR LA REPRESENTATION DES RISQUES, DES PRATIQUES, ET DES EVOLUTIONS ; REGARDS CROISES

C'est en intégrant les représentations que se font les personnes interviewées des risques pris lors de l'emploi des pesticides, de leurs pratiques d'utilisateurs et des évolutions de celles-ci qu'il sera possible d'identifier des pistes pour faire face aux changements à venir.

Dans ce chapitre, nous analyserons leurs propos en regroupant ceux-ci par grandes entrées thématiques et en apportant, à chaque fois s'il y a lieu, les points de vue des différentes catégories d'acteurs.

### **2.1 Un risque connu pour la santé de l'utilisateur, pour le consommateur et l'environnement, que chacun n'a pas toujours intégré...**

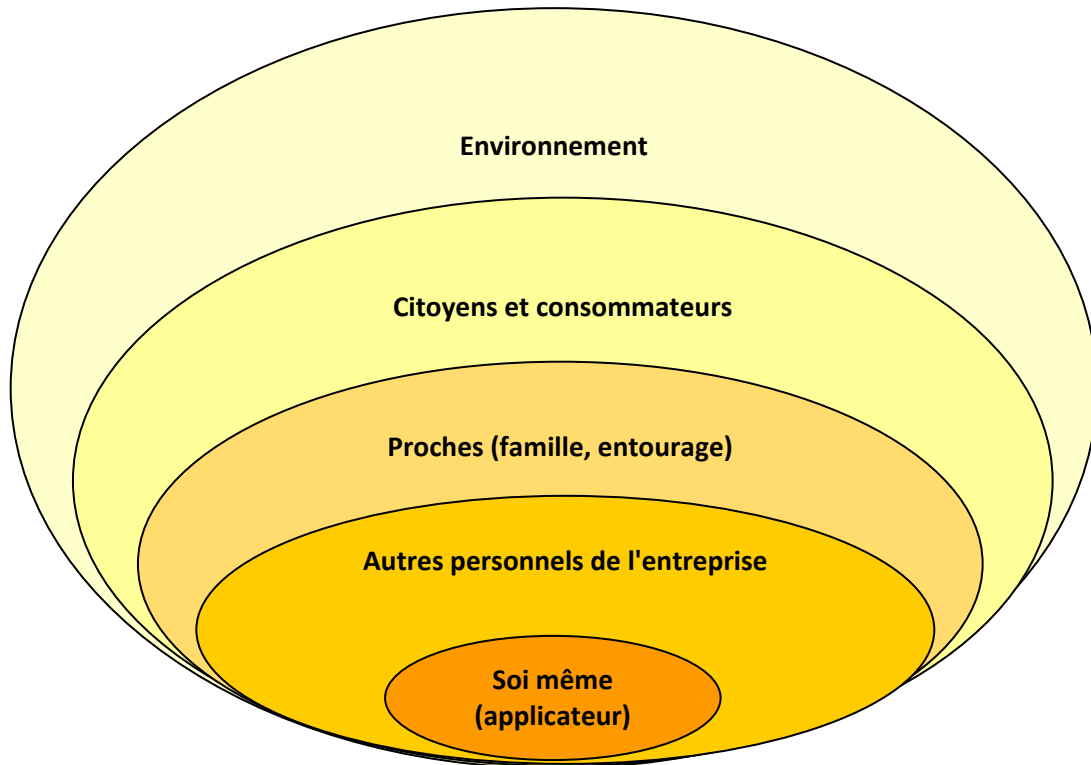
Pour la majeure partie des personnes, le risque cité spontanément en premier lieu est celui de la santé de la personne qui manipule les produits phytosanitaires : « **les industriels ont concentré les produits ; le risque est d'autant plus fort pour l'utilisateur** ». Ces risques sont également perçus comme significatifs pour la santé des personnes proches : famille, autres catégories de salariés que les applicateurs, ...

En second lieu, les risques identifiés sont, d'une part, ceux pour les consommateurs et, d'autre part, pour l'environnement (air – eaux – sols – faune sauvage). Parfois, un lien est établi entre l'un et l'autre (par exemple entre les résidus de pesticides et la consommation d'eau), ou entre risque pour l'utilisateur et risque pour le consommateur : « **je suis aussi consommateur ; quelquefois, on est d'ailleurs plus conscient pour le consommateur que pour soi** ». Les risques de pollution, liés à une manipulation accidentelle ou, par exemple, à une mise aux normes des locaux phytosanitaires non achevée, sont cités plusieurs fois.

On notera que le lien au risque environnemental est évoqué d'une manière assez diffuse par les salariés.

Les risques sont identifiés comme issus de la dangerosité des produits, et/ou de pratiques inadaptées. Concernant celles-ci, les responsables professionnels et les techniciens machinisme identifient une relation entre pratiques à risque et âge des applicateurs et entre pratiques à risque et systèmes de production. Pour eux, certains systèmes comme les systèmes laitiers, paraissent plus générateurs de pratiques à risque du fait de la concurrence entre travaux d'astreinte et travaux de traitement.

Nous pouvons imaginer les champs de préoccupations selon le schéma suivant<sup>4</sup>.



## 2.2 ... et des pratiques hétérogènes qui traduisent une appropriation variable

Lorsqu'on approfondit cette notion de risque, et qu'on explore les pratiques employées par chacun, les réponses obtenues font apparaître des doutes sur la réalité des dangers, dont chacun n'apparaît pas toujours totalement convaincu.

On constate ainsi que:

- Le discours sur le danger des pesticides se heurte au constat que les agriculteurs, comme les consommateurs, vivent de plus en plus vieux. Tous ne sont pas convaincus de la dangerosité des produits : « quand on fait peu de céréales, on pense que le temps de contact avec les phytos n'est de toute façon pas long » ; « au début de mon installation, on mélangeait à la main des poudres qui étaient très dangereuses ; on avait peut-être tort, mais aujourd'hui on est peut-être en excès ». Notons cependant que certains se montrent réellement convaincus de la dangerosité : « les produits utilisés sont de vraies cochonneries ».

---

<sup>4</sup> On voit ainsi que, dans une analyse par nos interlocuteurs de leur représentation des acteurs concernés par les risques, il est possible d'identifier un noyau central, l'utilisateur, et des éléments périphériques, plus hétérogènes selon les individus : l'environnement social, l'environnement naturel, le consommateur. Il sera intéressant de prendre en compte la manière dont est construite cette représentation dès lors qu'on souhaitera faire évoluer celle-ci, en faisant entrer par exemple la prise en compte de l'environnement dans les préoccupations premières.

➤ Les personnes estiment que les retraits d'homologation de matières actives déjà effectués et la diminution des quantités de produits à utiliser lors des préparations devraient rendre l'emploi des produits moins dangereux : « **les produits ont l'air de moins en moins dangereux** ».

➤ Selon que la cible des produits est un animal (insecticides) ou un végétal (fongicides), les produits sont perçus comme plus ou moins dangereux (le produit tue ou ne tue pas) ; on a pu entendre : « **un fongicide, cela ne fait pas de mal, par contre, un insecticide, c'est fait pour tuer, donc c'est nocif** »

➤ Les produits sont perçus comme moins dangereux après la dilution liée à leur préparation qu'avant : « **... d'autres manipulent ça comme de l'eau** ».

Ces éléments amènent à identifier un écart, important parfois, entre ce qui est dit par les personnes enquêtées sur le sujet et ce qu'elles constatent d'une manière empirique dans la vie quotidienne ou croient par ailleurs. Ici interviennent les questions de représentations et d'évolutions de celles-ci, souvent concomitantes, avec des connaissances scientifiques trop peu précises pour étayer les savoirs. Ces contradictions amènent à des comportements variables en matière de protection et de prévention.

Notons que les responsables professionnels se montrent, dans leurs propos, conscients d'écarts entre discours ambiant et pratiques réelles des utilisateurs.

Les fortes précautions prises grâce au port des équipements de protection individuels (EPI) peuvent aussi générer une forme d'incrédulité pour la dangerosité des produits de la part de certains salariés : « **Si c'était aussi dangereux, les produits seraient interdits** ».

Enfin, même quand la sensibilisation à la nécessité du port des équipements est effective, on constate que des incertitudes sur la qualité des équipements utilisés s'expriment. Celles-ci sont alors sources d'inquiétudes : « **on nous dit qu'il faut des filtres spéciaux pour la climatisation des tracteurs, on ne sait pas bien lesquels et où on peut en trouver** ».

⇒ **Intégrer la dangerosité en l'objectivant par les connaissances**

### **2.3 Des progrès sensibles sur les pratiques d'utilisation des produits ont été faits, mais il reste une marge importante de progression**

Dans leur ensemble, nos interlocuteurs constatent une forte évolution depuis quelques années, tant sur les pratiques, le matériel, les installations et les équipements, que sur la prévention.

Concernant la mise en œuvre des traitements, les phases identifiées comme les plus à risques sont, dans l'ordre, les suivantes :

- la préparation (risques de projections notamment),
- l'application (avec les risques liés au vent, au bouchage des buses et à l'inconfort des EPI qui rend leur port systématique difficile),
- la gestion des fonds de cuve (notamment en horticulture, où les surfaces traitées restreintes rendent les épandages des dilutions successives délicats à gérer),
- le nettoyage du matériel et des équipements.

Face à ces risques, des mesures ont souvent déjà été prises, notamment par certaines entreprises dans le cadre réglementaire. Ainsi, la restriction de la gamme des produits homologués, la précision accrue dans le calcul des doses, le développement des moyens de protection (EPI, aménagement des bâtiments et installations), les modes de conditionnement des produits, la récupération organisée des emballages (filière ADIVALOR des coopératives par exemple), sont autant de moyens mis en œuvre par les différents acteurs. Le matériel a, lui aussi, subi des adaptations notables (cabines filtrées avec filtres à charbon, équipement des pulvérisateurs intégraux...), correspondant ainsi mieux aux attentes : « **il faut éviter les attitudes à risque, donc prévoir les moyens en matériel qui vont le permettre** ».

Par ailleurs, des modifications dans l'organisation du travail permettent également de limiter les risques, en prenant en compte, par exemple, les délais de réentrée dans les parcelles ou sous serre : « **maintenant, on effectue le plus possible les traitements le vendredi pour une réentrée en serre le lundi** ».

Enfin, il semble que certaines règles d'hygiène ont été intégrées, comme le lavage des mains.

Il n'en reste pas moins que :

- les équipements de protection ne sont pas toujours portés : « je mets un masque quand les produits sentent trop mauvais », les précautions suffisantes pas toujours prises : « si le pulvé se bouche plusieurs fois, la première fois, on fait attention, et après, on souffle dans le tuyau », « des fois, on oublie de mettre le masque »,
- les contraintes de productivité induisent parfois un non respect des règles d'utilisation : « pendant la vendange, je vois beaucoup de résidus de produits sur les feuilles et le raisin »,
- les locaux et installations ne sont pas toujours aux normes et, d'une manière générale, le coût de plus en plus important des améliorations à apporter freine ou exclut certaines entreprises : « l'investissement sera trop lourd pour ceux qui n'ont pas suivi »,
- le calcul (étalonnage) des quantités à préparer en fonction des surfaces est souvent mal maîtrisé : « il n'y a pas toujours une bonne maîtrise des calculs de dosage en fonction de la surface ».

De meilleures pratiques, souhaitées par certaines personnes enquêtées, sont donc possibles, mais rendues difficiles par les capacités d'investissement dans les entreprises, la complexité et l'évolutivité de la réglementation, mais aussi, tout simplement, par les comportements individuels face au danger.

Pour certains interlocuteurs, ces progrès ne seront pas accessibles à tous. Un risque de fractionnement de la population entre ceux qui sauront adapter leurs pratiques et ceux qui ne sauront/pourront pas est alors évoqué.

Par ailleurs, le durcissement des réglementations génère une inquiétude quant à l'applicabilité sur le terrain des règles : « **la réglementation est mal vécue par ceux qui l'appliquent, qui sont justement les plus avancés dans leurs pratiques ; ils ont l'impression de revenir en arrière par rapport à un progrès réalisé précédemment dans l'utilisation qu'ils faisaient des phytos** »

**⇒ Une fois intégrée la dangerosité, certaines pratiques ou certaines organisations doivent encore évoluer.**

#### **2.4 Un autre risque : celui de ne plus disposer des produits pour lutter efficacement ; il faut donc apprendre à raisonner autrement**

Une source d'inquiétude fréquemment évoquée est celle des retraits d'homologation de certains produits, sans alternative existante à ceux-ci, induisant de fait des risques d'impasses techniques. Certains chefs d'entreprises spécialisées (arboriculture, maraîchage) se disent même déjà face au problème et il leur apparaît que les industriels de l'agrochimie ne font pas suffisamment d'efforts pour homologuer de nouvelles matières actives pour certaines productions très spécialisées (en champignon par exemple).

Cette restriction des matières actives disponibles amène fréquemment nos interlocuteurs à s'interroger sur les risques d'inadéquation entre les exigences de l'aval et les possibilités de la production, quantitativement et qualitativement. Cette question est soulevée tant par les chefs d'entreprise et leurs salariés que par les responsables professionnels : « Il aurait mieux valu préconiser une diminution des doses plutôt que de supprimer les produits de but en blanc ».

Si certains déplorent cette situation, d'autres considèrent que le retrait des matières actives doit être considéré comme une opportunité permettant de générer une recherche ou une sensibilisation à de nouvelles solutions, en s'employant à développer une approche globale de l'entreprise : « Il y aurait besoin de développer une approche plus raisonnée de la question, dans une dimension système, mais c'est un travail de longue haleine qui passe par des connaissances agronomiques plus larges ».

Ces solutions visent à la fois une optimisation de l'existant et l'adoption de nouvelles stratégies. Sont citées comme pistes de réflexion ou d'action : les faibles dosages (½ ou ¼ de doses), l'utilisation d'additifs, les choix variétaux adaptés, voire l'utilisation d'OGM (avec le risque bien identifié d'un pouvoir accru des agro fournisseurs), des choix dans la conduite des cultures (emploi d'auxiliaires des cultures, désherbages mécaniques, ou très localisés...), l'utilisation des avertissements agricoles, les traitements en conditions optimales : « je réfléchis, je cherche à éviter les montées à graine, je décale les labours .. et ensuite j'utilise un appareil à dos pour traiter localement, c'est très rentable » ; « moi, j'aime pas traiter, je souhaite qu'on trouve des plantes plus résistantes ».

L'accent est également mis, notamment par les responsables agricoles et les techniciens, sur le virage - déjà amorcé - vers des techniques raisonnées, intégrées, voire biologiques : « Je constate le développement d'une sensibilité environnementale » ; « on a à apprendre de l'agriculture biologique ». Des personnes font remarquer que des contraintes limitant l'emploi des produits de traitement sont déjà présentes dans des cahiers des charges tels ceux des chartes de qualité de la grande distribution ou de type EurepGap. D'autres peuvent déjà faire état de leurs avancées : « En production maraîchère sous serre, je tends vers le zéro traitement, ... cette année je me suis contenté de 2 interventions seulement ». Le passage vers les techniques raisonnées semblerait pour certains plus facile s'il y avait une plus grande formalisation des pratiques « Il faudrait être précis sur ses pratiques en écrivant ses motifs d'intervention. Si on motive plus, on change plus ses comportements ».

Une question reste toutefois en suspens pour plusieurs interlocuteurs : celle des limites de la connaissance scientifique et de la pertinence des techniques dites alternatives (la réapparition

de mycotoxines dans les productions bio interroge, ainsi que l'innocuité à terme des matières « naturelles » comme le cuivre).

**⇒ Raisonner autrement l'emploi des produits phytosanitaires dans les itinéraires techniques**

## **2.5 Les phytos un enjeu aussi sur le plan économique**

Par ailleurs, pour certains interlocuteurs, il y a un véritable enjeu à maîtriser le « poste phytos » pour des raisons économiques. Il est, pour eux, nécessaire de mettre en œuvre d'autres manières de raisonner ses coûts, l'utilisation des produits phytosanitaires ayant un impact non négligeable sur l'économie globale de l'entreprise. D'ailleurs, beaucoup pensent que ce sont les conditions de marché et le coût des produits qui en limiteront l'emploi. « C'est le manque et le prix des phytos qui fera changer les pratiques ».

Dans cet esprit, ils imaginent d'autres méthodes de gestion, le calcul de la marge a posteriori n'étant plus suffisant pour eux, pensant ainsi qu'il faut adapter les traitements au potentiel de rendement de chaque parcelle.

**⇒ Un enjeu économique de prime abord dont la pertinence est à évaluer dans le temps**

## **2.6 Et quand le chef d'entreprise ne traite pas lui-même, ou pas avec son propre matériel**

La question de l'application par une autre personne que le chef d'entreprise (salarié, ETA, CUMA) revient fréquemment dans les propos des personnes interviewées.

### **2.6.1 Les salariés**

Les employeurs de main d'œuvre (les entrepreneurs de travaux agricoles comme les chefs d'entreprises) et les responsables professionnels se montrent, dans leurs propos, très attentifs à la santé des salariés qui assurent une fonction d'applicateur. Ils considèrent tout d'abord qu'il y a une vraie responsabilité du chef d'entreprise sur la prise en compte de la santé du salarié, et que son comportement doit être irréprochable en la matière : « Le comportement des salariés est le reflet du comportement du chef d'entreprise » ; « on peut déplorer que, souvent, les moins conscients des risques sont ceux qui font utiliser aux autres sans utiliser eux-mêmes ».

L'obligation de port d'équipement par les salariés n'est pas toujours simple à faire respecter pour certains. « Mon personnel est sensibilisé au port des équipements, mais il n'est pas toujours enclin à en tenir compte ». Une marge de progression semble encore exister. On constate cependant, à l'écoute des salariés, une prise de conscience assez générale des impacts de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé, comme d'ailleurs pour l'utilisation de l'ensemble des intrants de l'entreprise : « on a bien compris qu'il fallait absolument porter les EPI, la personne de la MSA nous a bien redit les risques que l'on prenaient si on ne se protégeait pas ».

Cette prise de conscience peut aller jusqu'à conduire certains à refuser d'utiliser un produit voire de traiter : « Dans notre pépinière, un de ceux qui autrefois traitait, refuse maintenant absolument de toucher aux produits ».

D'une manière générale, les chefs d'entreprise se montrent soucieux de relayer les informations et les messages de prévention vers les équipes de salariés et de s'assurer des conditions de travail des applicateurs. Certains ont développé des mesures spécifiques comme, par exemple, la mise en place de fiches de consignes, la spécialisation d'un ou de quelques salariés sur cette fonction, le refus de traitements pour autrui en mauvaises conditions (en ETA) : « je refuse certains chantiers qui se feraient dans de mauvaises conditions de température, hygrométrie..., ou avec des produits même homologués que je trouve trop dangereux ». D'où également une recherche pour différencier les moyens de *faire passer le message* selon les postes occupés par les salariés.

Les employeurs perçoivent aussi, en arrière plan ; leur responsabilité, dans ses implications juridiques, en cas de problèmes. Aussi, le refus de port des EPI par un salarié peut-il aller, chez certains, jusqu'à la sanction.

Notons enfin que la MSA est perçue comme un acteur incontournable de la prévention et de la protection.

⇒ *Une spécialisation des salariés qui suppose des connaissances et compétences précises, distinctes selon les fonctions, mais aussi une implication de l'entreprise*

### 2.6.2 Le recours à la CUMA

Le potentiel de développement des traitements phytosanitaires dans le cadre des CUMA est perçu assez différemment selon les interlocuteurs. Pour certains, la multiplicité des utilisateurs du matériel et le manque de suivi précis de l'utilisation est très défavorable à la limitation des risques - quand la CUMA n'a pas spécialisé une personne : « quand on contrôle les pulvé, on s'aperçoit que les plus mauvais pulvé sont en CUMA... ». Pour d'autres, une bonne organisation de la CUMA, même quand celle-ci n'a pas de salariés, peut lui permettre d'être tout à fait efficace pour traiter bien et sans risques.

Cette organisation passe par une spécialisation d'un ou deux agriculteurs dans l'utilisation du matériel, une organisation précise des chantiers avec les adhérents, des installations propres à la CUMA. Certaines personnes interviewées témoignent d'ailleurs de cette organisation dans leur propre CUMA : « le pulvé est en CUMA, et on prend toutes les précautions de base ... on réfléchit actuellement à un local phyto commun à la CUMA ».

⇒ *La CUMA : une solution parfois controversée qui nécessite au minimum une très bonne organisation entre les membres.*

### 2.6.3 La sous-traitance vers une entreprise de travaux agricoles

Le recours à la sous-traitance pour certains travaux, voire la sous-traitance intégrale dans certains systèmes de production, se développe depuis 15 ans en France selon une étude récente de l'INSEE.<sup>5</sup>

Ce recours accru à l'entreprise est une solution évoquée par certains interlocuteurs, mais elle ne fait pas l'unanimité. En effet, d'aucuns doutent des capacités d'intervention en temps voulu de prestataires externes sur une exploitation. Les entrepreneurs eux-mêmes n'identifient pas leur intervention comme généralisable, du fait d'une demande potentielle trop ponctuelle et massive. Ils estiment cependant qu'une demande importante va se développer du fait de conditions règlementaires plus strictes (notamment le contrôle obligatoire des pulvérisateurs) auxquelles un grand nombre d'exploitation ne pourra faire face.

Pour autant, pour certains entrepreneurs, la nécessité d'assurer une utilisation durable des produits de traitement en accroissant l'information et la formation à destination des utilisateurs, comme le préconise la directive européenne, est vécue comme une opportunité. En effet, ils y voient une possibilité de valoriser une démarche de certification dans laquelle ils sont déjà partiellement engagés et ils souhaitent voir celle-ci devenir obligatoire, dès lors qu'il y a intervention pour autrui, favorisant ainsi un développement de leur activité.

⇒ *Le service d'une EDT : une solution difficilement généralisable (adéquation offre / demande difficile dans le temps donné), d'autant plus si l'on vise un haut niveau de sécurité ...*

### 2.7 Traiter ses cultures, c'est aussi gérer une relation aux autres citoyens

Lors de nos entretiens, certaines personnes ont évoqué la problématique des relations entre l'agriculture et le reste de la société, abordée souvent sous l'angle de la cohabitation avec le proche voisinage. Cette problématique est évoquée, non seulement selon une entrée risque sur la santé évoquée plus haut, mais également, comme un point de cristallisation des relations entre Agriculture et Société.

Les personnes enquêtées citent fréquemment des situations où elles se sont trouvées confrontées aux autres occupants ou utilisateurs de l'espace : « [Quand je traite, et qu'il y a des joggeurs, je m'arrête et les laisse passer](#) » ; « [l'autre fois, quelqu'un est passé à vélo pendant que je traitais, ça m'a fait un peu peur](#) ». Ces autres utilisateurs de l'espace sont d'autant plus nombreux que l'exploitation se situe en zone périurbaine, ou bien, lorsque deux systèmes de productions différents cohabitent sur une même zone géographique.

Lors de ces temps de contact, beaucoup se sentent pris en faute : « [Le problème, c'est de toucher des gens qui se promènent dans les champs, et qui ne sont pas conscients du danger](#) ».

---

<sup>5</sup> « Les agriculteurs recourent de plus en plus à des prestataires de services » ; Bernard Chevalier, division Agriculture, Insee, oct 2007

Certains disent n'avoir aucun mal à expliquer directement aux autres usagers de l'espace leurs contraintes, et que ceux-ci les comprennent facilement : « Les gens ne sont pas trop au courant. Quand on explique, ils s'aperçoivent qu'on ne fait pas n'importe quoi, ils ont plutôt une bonne réaction, ça se passe très bien ». Pour d'autres, c'est plus difficile et ils se sentent un peu démunis quant à la manière de communiquer sur ces questions : « il faudrait expliquer, mais c'est difficile ; on est désemparé par rapport à la réaction des gens ».

Souvent, les personnes ont le sentiment d'une remise en cause permanente des pratiques et surtout un manque de prise en compte des efforts faits depuis une dizaine d'années. Leurs propos questionnent en ce sens plus globalement les rapports de la société avec son agriculture : « De toutes façons, on est toujours les premiers à payer les pots cassés » ; « le public veut éliminer les phytos. On sera bien obligé d'en tenir compte ».

Ils peuvent même avoir le sentiment que la protection des agriculteurs par le port des EPI renforce, voire exagère, la méfiance du grand public envers leurs pratiques : « Si on se promène avec des tenues de cosmonautes dans la campagne, les gens vont s'imaginer que les produits sont plus dangereux ». La méfiance du grand public est également perçue comme liée au fait que les traitements touchent à l'alimentaire.

Est donc présente cette sensation que, quoi qu'on fasse, ce ne sera jamais bien et donc un probable besoin de savoir expliquer ses pratiques, mais aussi de se déculpabiliser.

**⇒ Savoir mieux expliquer, et se réassurer en se déculpabilisant**

## **2.8 Synthèse : des points d'attention**

On voit, à travers cette analyse de la représentation des risques liés aux phytos et les propos tenus sur les pratiques d'utilisation, apparaître les points d'attention suivants :

- Il n'y a pas toujours une bonne adéquation entre les discours reçus ou tenus à propos des traitements phytosanitaires et ce que les personnes en croient réellement. Il y a donc une nécessité d'accroître un travail de sensibilisation visant à favoriser l'appropriation de la notion de risque, probablement en partant des représentations des personnes concernées et en apportant les connaissances scientifiques nécessaires.
- De nombreux changements ont été apportés dans les pratiques, souvent sous l'effet de contraintes réglementaires. Pour autant, certaines variabilités persistent dans la mise en œuvre des changements, en fonction des zones géographiques et des systèmes de production. Ceci pose la question de l'accompagnement (technique, humain, financier...) des changements de pratiques pour ceux qui n'ont pas encore esquissé le pas et d'autres modes d'organisation à trouver dans les entreprises.
- La mise en question des pesticides et les éventuelles impasses techniques auxquelles elle peut conduire doivent inviter à s'interroger et à raisonner différemment la conduite des systèmes de production. Pour cela, et en prenant appui sur les résultats de la recherche appliquée, il faut redonner de l'importance à l'approche agronomique.

- L'utilisation des produits nécessite d'organiser et répartir les rôles et les spécialisations au sein des entreprises voire au sein de collectifs d'entreprises, ou de recourir à la sous-traitance. Ceci implique d'avoir une approche différenciée des compétences nécessaires à chacun, et d'identifier, d'une manière tout aussi différenciée, les moyens de développer ces compétences. Par ailleurs, il n'est pas certain que le renforcement des contraintes n'aboutisse pas à une « pénurie d'applicateurs ».
- La question posée par l'usage des produits phytosanitaires est symbolique des rapports entre l'agriculture et le reste de la société. Elle pose le problème de la prise en compte, par les agriculteurs, d'exigences sociétales fortes, souvent fondées et parfois excessives.

Deux constats s'imposent : on ne peut fonctionner dans le ressenti et l'inquiétude, il y a donc lieu de donner les moyens aux agriculteurs et aux salariés agricoles de se réassurer ; sur le sujet, il y a une nécessité de communiquer, notamment au niveau le plus local, et ceci demande des savoir faire qui ne sont pas l'apanage de tous.

***Ces différents points d'attention seront, à notre avis, à prendre en compte pour accompagner le changement que ce soit :***

- ***par la formation en identifiant de nouvelles compétences à acquérir ou à renforcer,***
- ***par l'appui technique ou d'autres modalités,***
- ***par l'aide aux investissements,***

***pour ne citer que quelques pistes.***

### 3/ LES APPORTS DE L'ETUDE URCAM/DRASS BRETAGNE : DES POINTS DE CONVERGENCE

Une étude réalisée en 2002 en Bretagne par TMO-Régions, dans le cadre d'une commande du Comité Régional des Politiques de Santé (URCAM et DRASS) a abordé la question de la perception des risques santé pour l'utilisateur de pesticides. Les conclusions de cette étude (réalisée par téléphone auprès de 400 exploitants) confirment et complètent nos constats ci-dessus. Reprenons quelques conclusions :

- « 76 % des exploitants considèrent que les pesticides présentent des risques importants pour la santé de l'applicateur. Ils ne sont que 45 % à les juger importants pour la nature, 43 % pour l'entourage immédiat et 36 % pour la population en général...L'émergence des pesticides au rang de problème de santé publique (comme l'amiante) est loin d'être acquise car, seuls 36 % des agriculteurs en sont persuadés...La notion de risques immédiats, tout en existant dans l'esprit des agriculteurs, est relativisée dans la mesure où pour eux :

- \* la gravité des maux serait moindre,
- \* à condition d'un minimum de précautions, ce type de risques serait maîtrisé,
- \* enfin, les produits pouvant avoir des effets immédiats auraient été retirés du marché ».

On retrouve bien, comme nous l'avions remarqué précédemment, l'entrée privilégiée par la santé des applicateurs et l'écart entre le discours tenu et la perception réelle des risques.

-« Si les agriculteurs revendiquent un bon niveau de précaution, les comportements sont en décalage... Ce résultat ne restitue pas la teneur des entretiens (approche qualitative) où les agriculteurs reconnaissent peu se protéger ».

Des pratiques de protection en décalage avec le discours sont également relevées, confirmant ainsi nos conclusions.

- « ...la question ouverte « Quelles sont pour vous les façons de diminuer les risques santé lors de l'utilisation des pesticides » se solde par quatre grandes catégories de réponses :

- \* Porter des équipements...
- \* Faire attention : évoqué par 35 % des agriculteurs et représentant 22 % des citations, il s'agit d'un thème recouvrant à la fois la prise en compte des conditions météorologiques, le respect des doses, la lecture et le suivi des notices et phrases de précautions, le recours à du matériel adapté. C'est une certaine sagesse, mais aussi une certaine maîtrise technique qui transparaît dans ce profil de réponses. Il faut d'ailleurs souligner que c'est parmi ces agriculteurs que l'on relève le plus de multi réponses.
- \* Modifier ses pratiques : Evoqué par 15 % des agriculteurs et représentant 10 % des citations, il s'agit d'un thème moins important mais qui, comme le précédent, témoigne d'une réflexion sur ses comportements.

La question du changement de pratiques et de l'adoption de nouveaux raisonnements sur les entreprises semble trouver ici son écho.

L'étude se poursuit par le constat d'une nécessité de renforcer la sensibilisation des agriculteurs : mobilisation accrue des pouvoirs publics sur la prévention, clarification des consignes et des informations de sécurité sur les étiquettes et conditionnements, prise en compte de la dominante psychologique dans l'interprétation que les agriculteurs font de la prévention.

Elle préconise, pour finir, l'adoption d'une approche segmentée des agriculteurs en 5 groupes, en fonction, d'une part, de la crainte pour leur santé que les pesticides leur inspirent et, d'autre part, du

sentiment de prendre des risques en utilisant ces produits. Selon l'étude, cette segmentation pourrait conduire à une meilleure adaptation des actions de sensibilisation à engager.

#### **4/ ECHOS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT AU MOMENT DE L'ENQUETE**

Les « synthèses et principales mesures » publiées sur le site [www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/](http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/) en date du 27 septembre 2007 concernent les problématiques liées à la gestion et à l'utilisation des produits phytosanitaires et au contexte plus global de l'agriculture durable, les deux sujets étant intimement liés.

Le groupe n° 4 centré sur le thème « Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, agro-alimentaire, pêche, distribution, forêt, usages durables des territoires » traite très largement des axes de réflexion et de débat sur le sujet.

L'analyse des conclusions des différents groupes de travail, proposées au débat, met en évidence :

- la volonté de maîtriser l'usage des produits phytosanitaires et leur impact sur la santé humaine et sur l'environnement ;
- le souhait de développer des techniques alternatives, en concertation avec les acteurs de la recherche, du développement, du conseil et les producteurs ;
- la volonté de mettre sous contrôle l'ensemble des processus, notamment grâce à une traçabilité des pratiques et des usages ;
- la nécessité de renforcer la formation, tant sur le volet de la formation initiale que celui de la formation professionnelle continue (tout au long de la vie) ;
- le besoin d'une communication adaptée.

On ne peut pas exclure que ces thèmes de réflexion et que cet éclairage d'actualité aient pu, ponctuellement, aussi influencer le discours (de manière convergente ou en réaction) de nos interlocuteurs dans le cadre de l'enquête.

#### **5/ DIFFERENTES FORMES DE RESSOURCES MOBILISEES OU SOUHAITEES FACE AUX BESOINS**

Face aux besoins évoqués en seconde partie, enrichis des apports de l'étude menée en Bretagne et des propositions du Grenelle de l'Environnement, différents moyens ont été évoqués lors des entretiens ou sont envisageables d'une manière générale

##### **5.1 S'appuyer sur un accompagnement technique de proximité...**

Très souvent, dans les entretiens, l'accent a été mis par les personnes interrogées sur le rôle que tiennent ou devraient tenir des actions d'information, de vulgarisation, de diffusion issues d'un environnement technique de proximité. Sont plébiscitées les visites « bout de champ », les tours de plaine, les séances de contrôle/réglages des pulvérisateurs, les visites de champs d'essais, les démonstrations de matériel, les journées d'information en hiver, réalisées au plus près de chez soi : « les démonstrations, ça nous mettrait en confiance que la chambre d'agriculture en fasse » ; « on travaille beaucoup avec le technicien de la chambre ; on est un groupe de 15 agriculteurs, on se réunit souvent ». Ces différentes actions, quand elles sont évoquées, incombent plutôt pour nos interlocuteurs, au réseau des chambres d'agriculture ou

des instituts techniques. L'importance des groupes ou réseaux locaux est souvent soulignée. Ceux-ci sont perçus comme des lieux d'échanges et de diffusion des pratiques.

Par ailleurs, ces temps plutôt collectifs se conjuguent avec un apport de conseil technique individuel, souvent à la demande. Cette fonction de conseil est perçue d'une manière différente selon les personnes interviewées. Tantôt elles relèvent ou devraient relever des chambres d'agriculture : « je préfère que ce soit la chambre qui me conseille ; elle est neutre, elle ne vend pas de produits » et tantôt des fournisseurs « je fais confiance à mon technicien de coop, il est pointu, je l'appelle quand j'ai besoin » ; « je considère que celui qui vend est bien placé pour expliquer ». Souvent, quand le conseil est apporté par le fournisseur, le chef d'exploitation ne se considère pas pour autant complètement dépendant de celui-ci et identifie des marges de négociation suffisantes pour pouvoir faire évoluer ses pratiques comme il l'entend : « j'ai mis le marché en main à mon technico-commercial phytos : soit il m'apporte des conseils cohérents avec mon système, soit je change de fournisseur » ; « je cherche à réduire mes doses, et c'est le vendeur qui me conseille, même si c'est contre nature. Il a bien compris que s'il ne me donne pas les bonnes solutions, j'irai en voir un autre ».

Un recours à une information considérée, elle, comme indépendante (avertissements agricoles par exemple) lui permet alors de pondérer le conseil délivré par le fournisseur. Ainsi, même quand le conseil est apporté par le vendeur, beaucoup de nos interlocuteurs soulignent la nécessité d'une autonomie de choix, alimentée ici par la possibilité de faire jouer la concurrence, ou là par une information indépendante en préalable.

On notera que la répartition des rôles entre acteurs est, comme on nous l'a précisé, souvent le fruit d'une évolution historique départementale, certaines chambres d'agriculture ayant maintenu un réseau de conseil quand d'autres ont fait d'autres choix quant au rôle assuré par les distributeurs.

Schématiquement, au regard des propos des interviewés, on peut repérer trois grands types de « fonctionnement » au regard du conseil technique :

- une autonomie dans le choix des produits, des processus et des itinéraires culturels, lié au niveau de compétence des responsables de production ou des chefs d'exploitation ;
- le recours à un conseil technique, avec recours aux centres techniques (localisés et/ou nationaux) – surtout en production spécialisée, ou aux Chambres d'agriculture ;
- l'appui sur le vendeur de produits dans un gradient allant d'un positionnement de celui-ci comme interlocuteur unique sur la question des phytos, jusqu'à une situation plus équilibrée préservant les intérêts de chacun.

Certains responsables interviewés se montrent soucieux que la prescription des produits soit le fait d'acteurs indépendants des logiques commerciales. Ils préconisent une distinction claire entre le rôle de prescripteurs, qui leur semble pouvoir être joué par une instance neutre de type Chambre d'agriculture ou Institut technique et le rôle de vendeur. D'autres, sans aller jusqu'à cette séparation catégorique des rôles, souhaitent que l'acte de prescription fasse l'objet d'un écrit qui sous-tend une responsabilisation accrue du prescripteur.

**⇒ Articuler l'appui technique, apporté dans un cadre collectif existant ou à redynamiser selon les endroits et l'apport de conseil individuel pour lequel une certaine autonomie est souhaitée.**

## 5.2 ...en disposant de ressources adaptées et accessibles à tous...

Les appuis locaux et personnalisés, cités ci-dessus, s'assortissent comme on l'a vu, pour plusieurs de nos interlocuteurs, de la mise en œuvre de ressources autres, leur permettant de s'informer, d'avoir une autonomie de choix, de progresser dans leurs pratiques.

Des ressources sont citées : les ressources du ministère de l'agriculture, les fiches techniques de l'agrochimie (BASF, Bayer), les revues spécialisées, les publications des Instituts techniques et des Chambres d'agriculture...

Le renforcement d'un travail en réseau, permettant de capitaliser l'information (pour mettre en place par exemple un observatoire des résidus de pesticides) est souhaité, quand il n'existe pas déjà, d'une manière formelle ou plus informelle : « On dialogue beaucoup entre nous dans la CUMA, car on ne travaille pas tous avec les mêmes fournisseurs ». La mise en place de dispositifs de veille permanents et facilement accessibles est également une piste évoquée. Ceux-ci permettraient à chacun d'accéder à une information sur mesure pour son exploitation « Nous avons mis en place une base de données règlementaire remise à jour tous les 6 mois, qui devrait permettre à chaque agriculteur d'accéder à la réglementation qui concerne sa propre exploitation ».

L'utilisation de logiciels spécifiques de gestion parcellaire « permettant de bien visualiser les intrants » semble également pour certains un plus.

Ainsi, la mobilisation des ressources évoquées ici est, pour nos interlocuteurs, conditionnée par une capacité à s'informer (lecture de revues spécialisées ou généralistes) et/ou à utiliser les techniques numériques de l'information (recherche d'informations sur Internet, participation à des forums techniques...). Tous accordent de l'importance à la recherche d'information, mais quand certains se sentent à l'aise sur ce plan « quand on veut de l'information, on la trouve » ; « tous les matins, je reçois trois ou quatre e-mails professionnels », d'autres sentent qu'eux-mêmes ou leurs collègues sont plus en difficulté « ce serait difficile de généraliser l'usage d'Internet à tous, 80% des agriculteurs sont connectés, mais tous ne sont pas utilisateurs ».

Enfin, pour quelques personnes en systèmes de production très spécialisés, l'accès à certaines connaissances très pointues peut se révéler difficile. Ils sont donc parfois contraints d'aller chercher l'information dans d'autres pays, avec toute la difficulté d'adaptation que cela génère ensuite.

**⇒ L'évolution des pratiques nécessite le développement de dispositifs de veille et d'information qu'il convient de rendre accessible au plus grand nombre.**

## 5.3 Renforcer les dispositifs de formation existants et développer de nouvelles modalités

La formation a été évoquée lors des entretiens en réponse à des questions spécifiques, mais aussi parfois spontanément, comme un moyen de faire face aux problématiques soulevées par l'emploi des produits phytosanitaires.

Il ressort qu'elle est perçue comme apportant un appui très variable au développement des compétences en matière de gestion et d'application des produits phytosanitaires.

En termes de formation initiale, la plupart des diplômés généraux agricoles ou spécialisés par filière de production abordent le sujet mais sur le plan théorique. Les techniques de terrain et les bonnes pratiques sont peu ou rarement acquises par cette voie (hormis filières machinisme). Certains de nos interlocuteurs jugent d'ailleurs le sujet difficile à traiter en formation initiale « C'est difficile de capter l'attention des jeunes sur ce sujet, et quand il vont en stage, on ne leur confie jamais le pulvé ». D'autres préconisent d'intégrer un module spécifique en formation (en BTS Productions Végétales par exemple), ou encore d'insérer la formation concernant les phytos dans le nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation.

En termes de formation professionnelle continue, au-delà de l'accompagnement technique sur le terrain, les personnes interrogées font état d'une grande diversité d'actions :

- techniques d'application sur telle ou telle culture,
- stages pratiques comme, par exemple, des formations intégrant les réglages de pulvérisateurs « ce qui fait venir les gens, c'est qu'ils acquièrent des connaissances en même temps qu'ils font contrôler leur matériel »,
- parcours « phytos »,
- autres actions de formation intra ou interentreprises,...

Dans les propos de nos interlocuteurs, si la formation est présentée plutôt positivement, elle encoure néanmoins des reproches. Ceux-ci portent essentiellement sur :

- l'insuffisance de l'ancrage aux réalités de terrain, pour une bonne efficacité des actions et un transfert dans la pratique quotidienne : « La formatrice nous a présenté la théorie le matin et l'après-midi nous sommes passés à la pratique dans les serres, ce qui n'a pas été aussi simple car les traitements en horticulture sont différents de ceux en grande culture et on ne gère pas le fond de cuve de la même façon ». Cette question est souvent très liée à la qualité des intervenants : « Parfois, les intervenants ne sont pas du terrain, et ne connaissent pas le contexte... » ;
- l'hétérogénéité du public dans une même formation. Cette hétérogénéité est vécue comme un frein pour ceux qui sont « les plus avancés », sans pour autant bénéficier à ceux qui n'ont pas une bonne maîtrise de la question traitée ;
- le nombre limité de personnes touchées en bout de compte « on voit que ce sont toujours les mêmes qui vont en formation, il faudrait faire évoluer cela » .

Les souhaits exprimés portent, eux, sur les points suivants :

- La nécessité d'une proximité forte entre ce qui est abordé en formation et les préoccupations des participants, leurs pratiques, leur vécu. Ainsi, par exemple, le lien entre la formation et les « diagnostics pulvé », ou plus généralement avec le matériel utilisé est considéré comme important.  
Ce qui fait lien au concret est mis en avant : la sensibilisation en situation de travail par le chef d'exploitation avec un rappel des règles, des notions de sécurité, des enjeux ... y compris l'enjeu de la responsabilité des dirigeants et les sanctions encourues, par exemple en serres de tomate ou horticulture. La sensibilisation aux précautions d'utilisation en partant de problèmes vécus en termes de santé ou d'accidents est une approche également fréquemment citée. Notons que, pour nos interlocuteurs, le lien au

concret n'est pas antinomique aux apports de connaissances théoriques ou réglementaires. «Cela doit constituer un bon rappel par rapport aux ravageurs... » ;

- Pour certains, la formation doit contribuer à se sentir rassuré dans ses pratiques ou dans sa connaissance du dispositif réglementaire. « Il faut qu'on se sente sécurisé par rapport à ce qu'on ne sait pas bien en matière de réglementation » ;
- La nécessité de prendre en compte que tous les participants aux formations n'en sont pas au même stade, parce qu'ils ont des connaissances et des expériences différentes, des niveaux de responsabilités différents, qu'ils ont peut-être suivi préalablement des formations... « L'idéal, c'est d'avoir des choses à la carte ».  
Sur ce dernier point, il est souhaité :
  - une distinction entre apports de base et actualisation de connaissances, avec une prise en compte de ce qui est déjà acquis, comme, par exemple, ce qui est vu dans les formations à la conditionnalité des aides PAC,
  - que soient proposés des niveaux de formation voire de qualification distincts selon les niveaux d'intervention et selon les différentes fonctions assumées dans l'entreprise,
  - d'une manière plus large que les dispositifs de formation prennent en compte une certaine segmentation du public par âge, par système de production, typologies d'exploitations.
- L'intérêt que peuvent avoir des situations d'échanges de pratiques comme modalité centrale de la formation. « Il faut que chacun explique ses techniques culturelles, et aussi qu'on se dise nos résultats ».
- Enfin, des questions pratiques, peu spécifiques aux formations liées à l'emploi des produits phytosanitaires sont également évoquées : le déroulement en proximité du domicile, les durées courtes et le fractionnement des séquences.

Notons que, dans nos entretiens, l'effort particulier fait depuis quelques années sur le volet de la sécurité des personnes et de l'environnement a été souligné. Que ces formations résultent de exigences normatives ou contractuelles (CTE, certification de production, cahier des charges « grande distribution », conditionnalité...), de démarches de prévention (via la MSA par ex.) ou de l'initiative d'entreprises ou de groupe d'exploitations, elles semblent avoir globalement permis une mise à niveau quant à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle, l'aménagement des bâtiments mais aussi le développement de bonnes pratiques, certes perfectibles.

Rappelons enfin que, depuis 1992, le Certificat DAPA<sup>6</sup> s'est mis en place pour les prestataires de services, dont le secteur des travaux agricoles fait partie.

**⇒ Une forte attente de liens à la pratique dans les formations**

---

<sup>6</sup> Certificat de Distributeur et Applicateur de Produits Antiparasitaires (Certification individuelle).

#### **5.4 Améliorer la prévention, renforcer et rendre lisible le rôle des principaux acteurs (MSA, ITEPSA, Fédérations professionnelles et FDSEA)**

Dans les propos des personnes interviewées concernant la prévention, des acteurs sont régulièrement cités : Mutualité Sociale Agricole (MSA), Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles (ITEPSA), Fédérations professionnelles, syndicalisme (FDSEA). A travers ces citations, on entrevoit souvent une difficulté pour identifier et différencier les rôles de chacun. Nos interlocuteurs ne semblent pas toujours très au clair sur qui intervient en prévention, en contrôle, en appui/conseil. D'autant plus que certains organismes (MSA, ITEPSA par exemple) leur semblent assurer plusieurs de ces fonctions.

Ce constat ne reflète pas forcément une mauvaise articulation des interventions, mais peut-être simplement une lisibilité difficile de la répartition des rôles autour des questions de la prévention et du contrôle.

*⇒ Un besoin de rendre plus lisible le rôle des différents intervenants de la prévention et du contrôle*

#### **5.5 Renforcer la relation profession/ fournisseurs de matériel et équipements**

Les personnes enquêtées identifient également des questions relatives aux ressources à mobiliser pour une meilleure utilisation ou adaptation du matériel et des E.P.I.

Ces questions sont de deux ordres :

➤ Souvent, elles considèrent que, lors de la vente du matériel, la formation à son utilisation n'est pas, ou est insuffisamment assurée par le constructeur ou son concessionnaire. La maîtrise insuffisante qui en résulte risque ainsi d'emblée de pénaliser le bon usage de ce matériel et de ne pas permettre une exploitation satisfaisante de ses performances. Une amélioration de la prise en main est alors souhaitée.

➤ Dans des circonstances particulières, le matériel ou les équipements de protection standards peuvent être inadaptés, et le manque d'écoute ou de possibilités de dialogue avec les constructeurs est regretté. Certains vont rechercher les adaptations dans d'autres secteurs d'activité « avec ma barbe et ma moustache, les demi masques avec filtres ne sont jamais étanches. J'ai testé un casque de chantier totalement étanche, qui envoie de l'air filtré. Tout le visage est enfermé, et comme ça marche sur piles, on a une autonomie de 2 heures ».

D'autres proposent que des temps de rencontre ou de travail en partenariat avec les fabricants de matériel puissent être organisés.

*⇒ Les constructeurs pourraient, en apportant la formation nécessaire et en étant à l'écoute, contribuer à une meilleure utilisation du matériel.*

## **6/ ELEMENTS DE CONTEXTE QUI PEUVENT INFLUER SUR LE DISPOSITIF DE FORMATION**

Si globalement les professionnels ne s'opposent pas à une évolution de la réglementation, sa mise en œuvre suppose, selon eux, que d'autres éléments soient pris en compte, à la lumière de leur pratique quotidienne et des difficultés qu'ils rencontrent actuellement.

Il s'agit ici de mettre en évidence des éléments de contexte, issus du discours des professionnels interviewés, pouvant apporter un éclairage sur la mise en œuvre d'un dispositif de formation ou d'accompagnement.

### **6.1 Articulation entre les différentes mesures sectorielles**

Il semble que, dans l'état actuel des réglementations ou des cahiers des charges de production (sur initiative privée), il existe des différences en matière de gestion des traitements phytosanitaires, selon les secteurs de production (exemple du délai de ré-entrée en maraîchage) ou le contexte de réalisation des applications (producteur, CUMA, entreprise de travaux), ou le statut de l'applicateur (exploitant / salarié permanent / salarié occasionnel).

Pour une problématique commune à tous les secteurs de production, ayant des conséquences possibles sur la personne, des impacts potentiels sur l'environnement, une bonne partie des personnes interrogées, quelque soit leur filière d'appartenance, met en évidence ces différences.

Or, pour ces professionnels, l'enjeu apparaît réellement collectif. Sans aller jusqu'à une uniformisation des règles ou des contraintes (« [il faut tenir compte de la réalité des exploitations, des systèmes de production, des modes d'intervention](#) ») un besoin de meilleure articulation entre les différents contextes sectoriels serait nécessaire.

En filigrane, c'est le besoin de rendre audible le discours et visibles les pratiques du milieu agricole dans son ensemble qui apparaît dans les propos des professionnels. Leur approche d'un besoin de communication renouvelé sur le sujet est signifiant à cet égard.

### **6.2 Principes de réalité face aux impasses techniques**

D'ores et déjà, les restrictions d'usage ou l'interdiction de certaines matières actives posent problèmes aux filières « [non rentables](#) » pour amortir les frais de développement, d'expérimentation et d'homologation des spécialités commerciales.

Les professionnels de la production fruitière ou légumière mais aussi de l'horticulture le rappellent. L'arrivée de nouveaux parasites, le développement de lignées d'insectes résistants, la variabilité des conditions météorologiques (même si cela est connu, certaines années sont plus défavorables à la qualité des productions) ne peuvent pas être contrés par la mise en œuvre de traitements appropriés soit par manque de produit adapté soit par impossibilité « [d'utiliser ce qui marchait](#) ».

Dans une certaine mesure, le développement de techniques alternatives permet, au cas particulier, de contrôler quelques populations parasitaires (« [en serre nous pouvons réguler le climat et juguler les premiers foyers d'infestation](#) ») mais il faut du temps pour acquérir les

compétences correspondantes et parfois « les conditions sont telles que nous ne pouvons rien faire » (plein champ, verger de plein air).

Il en résulte des pertes de chiffre d'affaires car les productions ne sont pas commercialisables, notamment face aux exigences qualité (présentation irréprochable, cahier des charges de la distribution, ...) des clients finaux.

Si les conséquences de l'utilisation de certaines matières actives sont effectivement considérées comme rédhibitoires, l'idée d'un moratoire est suggérée, en attendant que les techniques alternatives aient fait leurs preuves et que les compétences requises pour ces nouvelles pratiques aient été acquises.

### ***6.3 Evolution technique et technologique du matériel d'application et de protection***

L'amélioration des techniques de préparation et d'application des produits phytosanitaires passe également par l'utilisation de matériels et d'équipements modernisés et plus performants. Il existe encore, dans certaines exploitations, du matériel de pulvérisation ancien et tous les tracteurs auxquels peuvent être attelés des pulvérisateurs portés ne sont pas encore équipés de cabines filtrées / climatisées.

Autant les entreprises de prestation (ETA, CUMA) ou les grandes exploitations d'arboriculture fruitière ou de maraîchage ont un taux élevé de renouvellement du matériel, donc se mettent rapidement aux nouvelles normes, autant les petites exploitations ou les filières en crise (viticulture, pépinière) ont du mal à réinvestir dans du matériel dernier cri.

Les fournisseurs de matériel ont, semble-t-il, également un rôle à jouer en la matière (développement des techniques de dosage par injection par exemple), de même les industriels de la phytopharmacie quant à la formulation des spécialités commerciales (sachets solubles, ...).

Du côté des équipements de protection individuelle, la recherche de matériel plus confortable (conditions de travail) et plus adapté (ergonomie) fait partie des préoccupations des professionnels. A titre d'exemple, un producteur de légume industriel signale qu'il a acquis, pour ses salariés réalisant les traitements au champ, des casques ventilés et surpressés utilisés dans l'industrie chimique. « **Au début, personne ne voulait porter ces casques de cosmonaute, il y avait une forte réticence. Alors, j'ai fait moi-même le test et j'ai vu la différence. Eux aussi d'ailleurs et ils ne sont pas prêts de revenir en arrière** ».

Il s'agit ainsi de former les applicateurs (notamment les salariés) à l'utilisation optimale des matériels de traitements et aux équipements de protection pour renforcer leurs compétences techniques et leur savoir-faire de prudence.

Globalement, nous pouvons avancer que, sur la base de notre échantillon, l'attitude est plutôt favorable à l'évolution des pratiques. Toutefois, elle se heurte à certaines conditions de mise en œuvre qui tiennent à la fois d'éléments externes (comme les obligations légales) mais aussi à des éléments internes (adaptation des compétences et évolution des comportements).

## **7/ POUR LA FORMATION, DES BESOINS EN COMPETENCES IDENTIFIES : LES GRANDS CHAMPS**

Clairement, les professionnels interrogés, quelque soit leur statut, insistent sur la nécessité d'une formation permanente sur les différentes composantes de leur métier en rapport direct avec le sujet des produits phytosanitaires.

En termes de formation, il nous semble que l'évolution réglementaire n'est qu'un élément transversal à certaines thématiques de formation mais ne semble pas, à l'analyse des entretiens et à la lumière de notre pratique de l'ingénierie de la formation, être un thème de formation en soi.

Il ne s'agit pas ici de déterminer des contenus de formation mais des entrées pédagogiques, agencables selon les publics et les objectifs. Ils seront donc à combiner avec les modalités présentées au chapitre suivant.

En matière de formation, un principe ressort d'emblée des entretiens :

***Privilégier dans les formations les entrées par les situations de travail et l'ancrage aux réalités des différents systèmes de production.***

### ***7.1 Un préalable à la formation : le principe de réalité face aux dimensions comportementales***

Sans entrer dans un débat sociologique sur la résistance au changement et sur les moyens de faire évoluer les représentations et les pratiques professionnelles, bon nombre de producteurs interrogés fait état d'une difficulté à faire évoluer les comportements quant à l'usage des produits phytosanitaires et aux techniques d'application. « *J'ai l'impression qu'aujourd'hui on nous vend des produits qu'on peut utiliser à ½ dose ; ça se passe dans la tête des gens qui se disent que s'ils ne mettent pas la dose entière, ça ne marchera pas* ».

Cette problématique concerne aussi bien les exploitants eux-mêmes que les salariés.

Si l'attitude vis-à-vis des produits et de leurs conséquences a beaucoup évolué (« *nous avons tous compris les impacts sur la santé individuelle et celle des proches, sur l'environnement, les générations futures* ») il n'en reste pas moins que les comportements évoluent plus lentement.

Malgré la mise en œuvre de formations pour tous les publics concernés, malgré la mise aux normes progressive des matériels (tracteurs à cabines filtrées, pulvérisateurs nouvelle génération, ...) et des équipements (gants, masques, combinaisons, zones de stockage, ...), malgré la formalisation des bonnes pratiques, malgré les conseils de prévention, les professionnels mettent en avant que, dans certaines circonstances, les principes de base sont « détournés ». « *On sait bien que si l'on sort du tracteur pour aller déboucher une buse ou pour vérifier un flexible, il faut mettre ses gants, s'équiper, ne pas déboucher la buse en soufflant directement dedans, ... mais sur le coup, dans la précipitation, on peut oublier ou on passe outre* ».

Le processus de changement de comportement suppose encore des efforts de sensibilisation et d'actualisation régulière des connaissances ou des bonnes pratiques. « *En fait, il faudrait que l'on refasse une « formation » tous les ans, en début de campagne pour que l'on finisse par faire autrement* » (un salarié de verger).

Au-delà des témoignages, c'est bien d'actualisation des compétences, plus particulièrement des savoir-faire, qui est ici posée. Pour autant, la formation n'est qu'un élément de ce changement qui pourrait être accompagné par d'autres modalités telles le conseil, la sensibilisation,..., dans le cadre d'un travail de longue haleine.

### **7.2 Première entrée formation : Préserver sa propre santé, celle de ses proches**

Cet axe devrait mettre en avant trois thèmes principaux :

- les systèmes de prévention/protection (moyens techniques, organisation, personnes et niveaux concernés, acteurs extérieurs, moyens de contrôle, ...),
- la connaissance des champs de responsabilité individuelle, de responsabilité du dirigeant, de responsabilité collective (personnes, biens et environnement),
- la communication au sens de savoir expliquer simplement aux autres pourquoi on se protège....

La pédagogie mériterait de privilégier le travail sur des exemples, via des groupes d'échange de pratique (intersectoriel) afin de contribuer à l'évolution des comportements.

Une partie de la formation pourrait ainsi consister en une application pratique sur site : protection individuelle, préparation de bouillie, réglage du matériel, application, gestion opérationnelle des fonds de cuve et des déchets, ...

Le public cible serait constitué des deux premiers cercle du schéma 1 (p 8).

### **7.3 Deuxième entrée formation : Gérer les phytos dans une approche pragmatique**

Il s'agit ici de développer les actions de premier niveau pour une sensibilisation du public cible à une nouvelle approche (voire pour une pique de rappel) à la thématique « phytos » :

- découverte (ou rappel simple) des processus agronomiques,
- rappel des principales techniques culturales (généralistes) pour le secteur de production concerné,
- les différents risques et incidents de production (parasites, intervention humaine, mesures prophylactiques, facteurs agro-météo,...),
- la place des phytos dans les processus techniques,
- les limites de l'utilisation (risques et enjeux) des pesticides,
- les savoirs faire de protection et de prévention (voir synthèse axe précédent).

A ce niveau, l'objectif n'est pas de former des spécialistes mais de préparer le terrain en vue d'un approfondissement ou bien de former des personnes moins directement concernées par l'application (ex : autres personnels de l'entreprise selon le schéma de la page 8).

**7.4 Troisième entrée formation : Mieux intégrer la gestion des phytos dans une approche globale de l'entreprise**

Cet axe de formation viserait à compléter et renforcer les compétences acquises au niveau précédent, en étayant les connaissances technologiques et les savoir faire professionnels sur des bases élargies.

Il s'agirait de développer :

- les connaissances scientifiques : agronomie des techniques alternatives, apports des autres sciences, phytopathologie,
- une approche pragmatique des cahiers des charges ou normalisations considérés respectueux de l'environnement pour adapter les pratiques professionnelles, voire faire évoluer les techniques culturales,
- la connaissance des évolutions technologiques des équipements et matériels (y compris veille auprès des secteurs industriels),
- une capacité d'analyse pour identifier les marges de progrès (passerelles entre productions comme par exemple analyser les systèmes développés en arboriculture fruitière pour s'en inspirer en grandes cultures).

L'objectif principal serait de permettre au public cible de disposer d'une approche de gestion globale du système de production, y compris dans sa dimension « impact écologique ».

**7.5 Quatrième entrée formation : Faire évoluer son système vers un mode de production intégré :**

Cet axe de formation vise à développer les compétences des responsables de production et de l'encadrement de terrain (responsable d'équipe par exemple) pour évoluer d'une pratique classique à une pratique intégrée.

Il s'agit d'optimiser la maîtrise du suivi phytosanitaire :

- connaissance et détection des parasites,
- modalités de résolution des problèmes parasitaires,
- mesures prophylactiques, notions de seuils...

Parallèlement, la dimension agronomique sera développée, en prenant en compte les différents stades d'avancement / systèmes de production :

- choix variétaux et adaptation locale
- itinéraires culturaux,
- travaux du sol,
- désherbage et fertilisation,
- techniques de récolte ...

... en s'appuyant sur la réalité du raisonnement agronomique (interaction sol plante milieu) voire en allant jusqu'à des applications sur site (besoin d'accompagnement exprimé).

**7.6 Cinquième entrée formation : faire prévaloir le raisonnement économique quel que soit le mode de production**

Selon des producteurs engagés dans des systèmes de production alternative, il est possible dans certains cas d'obtenir une même marge avec un rendement inférieur et des charges contrôlées.

L'idée de cet axe de formation est d'intégrer le raisonnement économique dans le choix agronomique :

- calculs de coûts de production selon différents systèmes techniques,
- mesure des coûts en système intensif (raisonnement par culture),
- raisonnement par le bilan écologique global,
- approche du coût écologique (impact et fiscalité)

en tenant compte de l'évaluation des risques sur les quantités globales et sur la qualité des produits ;

Cette approche globale suppose de développer :

- une attitude de recherche d'information
- des capacités d'analyse, notamment des systèmes de mise en marché et des systèmes d'exploitation

Afin de trouver l'équilibre entre d'une part, la nécessité de protection des cultures, et d'autre part, les exigences de l'aval (qualité notamment).

**7.7 Sixième entrée formation : Maîtriser le processus de mise en œuvre des produits phytos**

Nous pensons que la gestion et l'utilisation durable des produits phytosanitaires passe également par la maîtrise des différentes étapes « logistiques » qui conduisent du choix du produit jusqu'au traitement des déchets et ce dans une approche globale et non segmentée.

Les principes de cet axe de formation reposent sur :

- les processus de choix des produits (pourquoi faire, comment choisir, qui conseille, alternatives possibles, évaluation des enjeux / risques, ... ?)
- le système d'approvisionnement, stockage, préparation, application (dosage, préparation, prise en compte des conditions agro-météo),
- la gestion des emballages et des résidus,
- le recyclage des effluents.
- le choix, l'utilisation, l'entretien des matériels de traitement (dont une dimension mécanique),
- le choix, l'approvisionnement, l'utilisation, le renouvellement et le recyclage des EPI (lien avec axe 8.2)
- la conception, la mise en œuvre, l'utilisation et l'entretien des locaux, aires de lavage.

Dans ce cas de figure, les formations mériteraient de s'appuyer sur des applications à l'exploitation (formation / conseil sur site).

### **7.8 Septième entrée formation : Savoir communiquer sur sa façon de produire**

L'idée de ce module est double :

- développer les argumentaires et techniques de communication adaptées à l'information des différentes catégories de publics qui gravitent autour de l'exploitation :
  - o décideurs et politiques locaux,
  - o services de prévention et de médecine du travail
  - o agences de bassin,
  - o mouvements d'opinion,
  - o voisinage, grand public ;
- développer une communication interne à l'entreprise (sensibilisation, formation, échange de bonnes pratiques).

Il ne s'agit pas de former des spécialistes de la communication mais de donner les clés, les principes d'argumentation, les explications techniques simples, le cas échéant, qui permettent de démystifier et faire comprendre les pratiques de l'exploitation. Au delà des techniques de communication, il semble toutefois important que les professionnels appréhendent également les missions et les logiques de ces différents acteurs, auxquels on pourrait ajouter les services de contrôle.

Chacune de ces différentes thématiques de formation mériteraient d'intégrer une dimension transversale autour de « **Maîtriser son système d'information : de la veille à la traçabilité** ». Cette compétence est de fait commune à tous les axes et participe d'une volonté de transparence des pratiques.

## **8/ QUELQUES COMPOSANTES POSSIBLES DES DISPOSITIFS DE FORMATION**

La mise en œuvre des différentes entrées pédagogiques répertoriées dans la partie précédente va s'effectuer dans le cadre de dispositifs de formation à construire. Nous n'entrerons pas ici dans un détail trop fin (ceci sortirait du cadre de la mission confiée) et qui anticiperait une seconde phase de travail, plus locale, sur les formations à mettre en place, portant quant à elle davantage sur la dimension pédagogique de celles-ci.

Nous nous limiterons à identifier quelques grands principes constitutifs des dispositifs à construire, issus tant des propositions des personnes interviewées que de notre propre expertise.

### **8.1 Différencier les différents niveaux de maîtrise attendus**

Les constats exposés plus haut nous incitent à construire des dispositifs de formation qui différencient les niveaux de maîtrise attendus. En effet, ceux-ci seront différents entre les personnes selon le niveau de responsabilité, les fonctions assurées dans l'entreprise, mais aussi les savoirs et savoirs faire préalables de chacun.<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Pour ce faire, des taxonomies permettant de hiérarchiser différents niveaux d'apprentissage peuvent d'être d'une grande utilité. On citera celle de Bloom (Connaître-comprendre-appliquer-analyser-synthétiser-évaluer), ou celle de Bertrand Schwartz (connaître l'existence de l'outil-pouvoir en discuter - pouvoir l'utiliser -savoir le faire évoluer). On perçoit bien l'apport possible de ces outils pour différencier les objectifs de maîtrise et adapter les formations aux besoins.

## **8.2 Des modalités qui prennent appui sur la pratique...**

L'objet central, à savoir l'utilisation des pesticides, impose la construction de formations très en lien avec la pratique. Nous avons vu, en effet, que cette thématique inclut à la fois une acquisition de connaissances théoriques, de raisonnements, mais aussi de savoirs faire très pratiques tels que régler son pulvérisateur, manipuler les produits en sécurité...

On peut faire l'hypothèse que, quel que soit le niveau de maîtrise évoqué au paragraphe précédent, la formation doit articuler systématiquement théorie et mise en pratique. Ce lien peut s'exprimer par la réalisation des formations en situation de travail, en entreprise, par une alternance et une articulation dans le temps entre théorie et pratique,...

## **8.3 ...Et sur les caractéristiques du public visé**

Par ailleurs, les formations doivent prendre en compte la spécificité du public visé : sa répartition géographique, sociologique (l'âge a été évoqué), par système de production (technicité, disponibilité), par type de public (salarié et non salarié par exemple). Les éléments évoqués à propos des CUMA peuvent également inviter à raisonner des formations ciblées sur les adhérents de celles-ci.

Les dispositifs devront ainsi intégrer des modalités permettant de prendre en compte ces spécificités en termes de durée, fractionnement, de proximité géographique (ou recours éventuel à la FOAD), de communication sur l'offre de formation adaptées aux différents types de stagiaires (appui sur des relais pertinents).

## **8.4 Des dispositifs personnalisés qui puissent s'intégrer facilement à un nouveau cadre réglementaire**

Il est indispensable, compte tenu de la thématique, de prendre en compte la pratique et les acquis préalables des personnes. Ceci pour deux raisons :

- Une raison pédagogique tout d'abord. Les participants potentiels à des formations ont tous une pratique acquise sur le sujet. Transformer ou faire évoluer cette pratique nécessite de comprendre et de s'appuyer sur ce qui existe en préalable (les représentations, bonnes pratiques pré existantes...)
- Une raison pratique ensuite. Les formations envisagées doivent pouvoir s'intégrer (ou s'intégreront peut-être d'emblée), selon les cas, dans un cadre réglementaire (détention d'une capacité, d'une certification).

Il importe donc que soit prévue une possibilité de prise en compte des acquis des participants, dans le cadre d'une validation selon des modalités proches de celles en cours pour les certificats de qualification professionnelle agricoles (CQP). Ceci dans une perspective d'économie de temps et d'argent, et, surtout, de valorisation des compétences des personnes et de motivation pour la formation.

Les dispositifs envisagés devront donc intégrer un positionnement des personnes, et un système de validation des acquis qui rendront possible l'identification de parcours personnalisés dans des ensembles probablement modulaires.

### **8.5 Compétence des formateurs**

La thématique abordée pose à la fois la question de l'acquisition de capacités à raisonner, mais aussi de connaissances précises et contextualisées, dans un aller et retour entre raisonnement global et approche analytique et locale.

Cette nécessité donne un cadre à la compétence attendue des formateurs, ou plutôt, à l'articulation des compétences qu'ils doivent trouver entre eux. Il est nécessaire ici d'intervenir sur le théorique, mais aussi le pratico-pratique, sur le raisonnement global, mais aussi sur l'application à la parcelle ou à la culture, sur les questions de santé publique, mais aussi sur la mise en œuvre concrète de la protection...

Ceci suppose probablement de construire des dispositifs de formation sur la base d'un assemblage de compétences entre plusieurs formateurs, le global (raisonnement) et le très local (application sur la parcelle) pouvant relever de niveaux d'intervention de professionnels de la formation distincts.

### **8.6 Des dispositifs co-construits localement**

Comme tout dispositif de formation, il est indispensable qu'une fois défini le cadre, les acteurs locaux soient impliqués dans la construction. La construction, « d'un point de vue national », d'un cadre de référence de type cahier des charges, peut se concevoir dans un but d'homogénéité, dans la mesure où les formations peuvent avoir vocation à intégrer un cadre réglementaire.

Pour autant, une implication dans la construction de la part des acteurs locaux est nécessaire. D'une part, pour la qualité de leur action, ils ne doivent pas se sentir soumis à une injonction à faire ou au formatage intégral d'une action issue d'un niveau national, mais doivent se sentir partie prenante d'un dispositif qu'ils auront contribué à construire.

D'autre part, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, la mise en place des formations impose un assemblage, voire une mutualisation de compétences qui ne pourra se construire que dans le cadre de partenariats locaux entre organismes. Ces partenariats, qui, là encore ne peuvent se décréter d'un échelon national, ne fonctionneront que si leur objet ne se limite pas à la « répartition du marché ».

### **8.7 Comment toucher tous les utilisateurs et à quel coût ?**

Il semble important d'invoquer à ce stade deux points d'attention, qui paraissent centraux dans le cadre d'un projet qui viserait à généraliser des formations et/ou des validations d'acquis pour un ensemble d'utilisateurs.

- Le premier est celui de la capacité sur une période donnée (quelques années) des différents opérateurs de la formation professionnelle continue (prescripteurs, organismes de formation, financeurs) à mobiliser et former, quelles que soient les modalités choisies, l'ensemble du public ciblé qui représente plusieurs centaines de milliers de personnes.
- Le second est celui de la quantité de financement à mobiliser par les entreprises et les fonds de formation pour ces formations. En effet, si on évalue très approximativement et très prudemment entre 50 000 et 100 000 le nombre de personnes à former chaque année, le besoin de financement consécutif à ces formations ou validation d'acquis (frais de formation uniquement) pourrait atteindre, à raison de 2 à 3 jours de formation, de 20 à 30 millions d'euros par an sur 4 à 5 ans, ce qui est considérable.

## 9/ CONCLUSIONS

En guise de conclusion, nous pouvons reprendre les constats et préconisations élaborés précédemment, et schématiser le dispositif de formation selon les entrées possibles et les principes de construction des formations.

### **Constats élaborés à partir de la représentation des risques, des pratiques et des évolutions**

- ⇒ Intégrer la dangerosité en l'objectivant par les connaissances
- ⇒ Une fois intégrée la dangerosité, certaines pratiques ou certaines organisations doivent encore évoluer.
- ⇒ Raisonner autrement l'emploi des produits phytosanitaires dans les itinéraires techniques
- ⇒ L'économique : un enjeu de prime abord dont la pertinence est à évaluer dans le temps
- ⇒ Une spécialisation des salariés qui suppose des connaissances et compétences précises, distinctes selon les fonctions, mais aussi une implication de l'entreprise
- ⇒ La CUMA : une solution parfois controversée qui nécessite au minimum une très bonne organisation entre les membres.
- ⇒ Le service d'une EDT : une solution difficilement généralisable (adéquation offre / demande difficile dans le temps donné), d'autant plus si l'on vise un haut niveau de sécurité ...
- ⇒ Savoir mieux expliquer, et se réassurer en se déculpabilisant

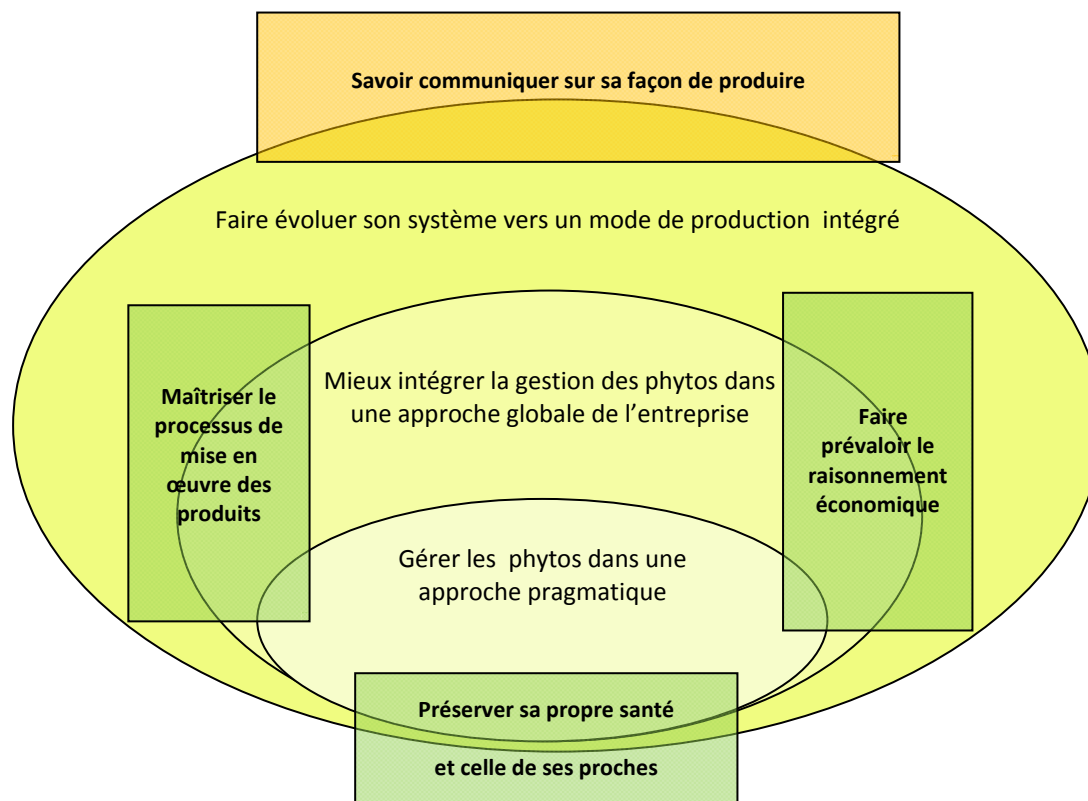
### **Entrées pour développer les compétences attendues :**

Une préconisation centrale tout d'abord : ***Privilégier dans les formations les entrées par les situations de travail et l'ancrage aux réalités des différents systèmes de production***

GESTION ET UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES  
ENJEUX COMPETENCES / FORMATION

POUR LES EXPLOITANTS, CHEFS D'ENTREPRISE AGRICOLE ET DE TRAVAUX, SALARIES

Schéma de synthèse : chaque item est indépendant, et il peut y avoir une progression entre les différentes entrées, du plus proche (sensibilisation, se protéger, pratiques phytos locales), jusqu'à la dimension citoyenne et environnementale. Ce schéma peut se lire également en fonction des niveaux de décision des bénéficiaires concernés, de la dimension opérationnelle à la dimension stratégique.



Principes de construction des dispositifs de formation :

